

Décision

Générale

colonial

Décision n° 67/24/SPCG accordant une subvention de trente mille francs Djibouti (30.000 FD) au Service de Santé

n° 67/24/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 mars 1967

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro
1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est mise à la disposition du médecin-officier, chargé de la constitution de l'équipe de football de la Santé publique, une somme de trente mille francs-Djibouti (30.000 FD) à titre de subvention. Cette somme sera versée au médecin-lieutenant Laroche (Roland), en service hors-cadre en Côte Française des Somalis. La dépense susvisée sera imputée sur le chapitre 26, article 1, \$ 5, du budget du service local, exercice 1967.